

COMMUNE DE MONTAGNAC – MONTPEZAT

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 11 OCTOBRE 2019**

Conseillers présents : Mme Martine GRECO -

MM. Francis GRAÖ – François GRECO – Antoine PES – Serge VASELLI -

Conseiller excusé : M. Bernard BATIFOULIER -

Conseillers absents : MM. Henri COSENZA - Lionel VOGEL – Denis MALOSSANE -

Secrétaire de séance : M. Francis GRAÖ -

Début de séance : 15 h 00

Fin de séance : 15 h 30

DELIBERATIONS

2019/33 REFECTION DE LA TOITURE DE L'EGLISE SAINT PIERRE A MONTAGNAC – MONTPEZAT : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS A D.L.V.A.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet et le plan de financement des travaux de réfection de la toiture de l'Eglise Saint Pierre tels que présentés par Monsieur le Maire et sollicite auprès de la Communauté d'Agglomération « Durance, Luberon, Verdon Agglomération » l'attribution d'un fonds de concours au titre de l'année 2019 ;

2019/34 REFECTION DE LA TOITURE DE L'EGLISE SAINT PIERRE A MONTAGNAC – MONTPEZAT : DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet et le plan de financement des travaux de réfection de la toiture de l'Eglise Saint Pierre tels que présentés par Monsieur le Maire et sollicite auprès de l'Etat l'attribution d'une subvention au titre de la DETR 2020 ;

2019/35 AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC HYDROELECTRIQUE DES BERGES DES RETENUES DE QUINSON – LAC DE MONTPEZAT : FIXATION DU PRIX DE LA REDEVANCE POUR CHAQUE LOT ATTRIBUE

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe :

- Pour le lot N°01 : Monsieur Yannick BERNIER (Base Yannick), une redevance annuelle de 1 000 € (la 1^{ère} année) ;
- Pour le lot N°02 : Monsieur Christophe TREMEAU, une redevance annuelle de 1 000 € (la 1^{ère} année) ;
- Pour le lot N°03 : EVASION VERDON – Sarl COTTREAU ET FILS, une redevance annuelle de 1 000 € (la 1^{ère} année) ;

2019/36 ORDONNANCEMENT DES TAXES D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES AUX LOCATAIRES DE LA COMMUNE

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la liste présentée par Monsieur le Maire et l'autorise à émettre les titres correspondants ;

2019/37 SUPPRESSION ET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide la suppression de l'emploi existant et la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial relevant des services techniques et de la catégorie C, à temps complet et dresse le tableau des emplois de la commune modifié à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

2019/38 CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'avoir recours à un contrat d'apprentissage, à compter du 1^{er} novembre 2019, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif ;

2019/39 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT « LA RABASSIERE »

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les modifications apportées au règlement intérieur du centre de loisirs « La Rabassière » telles présentées par Monsieur le Maire ;

2019/40 ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT « LA RABASSIERE » : CONVENTION DE STAGE

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les conventions de stage à venir, telles que présentées par Monsieur le Maire et l'autorise à les signer ;

2019/41 REVALORISATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR ORANGE AU TITRE DE L'ANNEE 2019

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe la redevance à encaisser à 1 653,90 € au titre de l'année 2019 ;

2019/42 RESILIATION DE LA CONCESSION DE BAIL AVEC MONSIEUR JEAN-PAUL BŒUF

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de procéder à la résiliation du bail avec Monsieur Jean Paul BŒUF au 30 novembre 2019, pour l'appartement communal situé Place de l'Horloge ;

COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire présente :

- **Les Rapports sur le Prix et la Qualité des Services : eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif au titre de l'année 2018 ;**
- **Le rapport d'activité 2018 de D.L.V.A. ;**

Il précise que ces documents sont consultables sur le site internet officiel de la commune de Montagnac – Montpezat et au secrétariat de Mairie.

N'ayant plus de communications ou d'informations diverses à transmettre, Monsieur le Maire
clôture la séance à 15 h 30

à MONTAGNAC – MONTPEZAT, le 11 octobre 2019

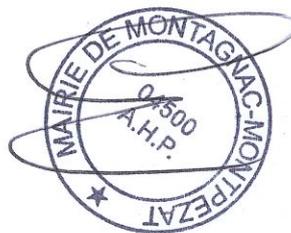
Le secrétaire de séance,
M. Francis GRAÖ



Vu par Nous, Maire de la Commune de MONTAGNAC – MONTPEZAT pour être affiché le
18 octobre 2019 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique,
conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales.

à MONTAGNAC – MONTPEZAT, le 11 octobre 2019

Le Maire
François GRECO



Signature des Conseillers Municipaux :